

**N° 5055<sup>2</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2002-2003

---

---

**PROJET DE LOI****relatif à la construction d'un Centre de Musique Amplifiée sur la  
friche Industrielle de Belval-Ouest à Esch-sur-Alzette**

\* \* \*

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS**

(6.2.2003)

La Commission se compose de: M. Nicolas STROTZ, Président; M. Fred SUNNEN, Rapporteur; MM. Jeannot BELLING, Niki BETTENDORF, Willy BOURG, Ady JUNG, Jean-Pierre KOEPP, Nico LOES, Jos SCHEUER, John SCHUMMER, Mme Renée WAGENER et M. Georges WOHLFART, Membres.

\*

**I. ANTECEDENTS**

Le projet de loi soumis à l'examen de la Commission des Travaux publics propose la réalisation d'un Centre de Musique Amplifiée sur la friche industrielle de Belval-Ouest à Esch-sur-Alzette. Il a été déposé à la Chambre des députés par Madame la Ministre des Travaux publics en date du 21 novembre 2002. Le projet était accompagné d'un exposé des motifs, comportant une partie administrative et une partie technique, d'un programme de construction, d'une estimation budgétaire pour le programme de construction, du coût d'exploitation et des esquisses sur le projet en question.

Le projet et l'avis du Conseil d'Etat, intervenu en date du 20 décembre 2002, ont été examinés lors des réunions des 8 janvier et 27 janvier 2003. Dans la réunion du 18 décembre 2002 Monsieur Fred Sunnen a été retenu comme rapporteur. Le présent projet de rapport a été discuté et adopté lors de la réunion du 6 février 2003.

\*

**II. HISTORIQUE ET CONTEXTE DU PROJET**

Ce fut en date du 8 novembre 2002, que le Conseil de gouvernement a approuvé le projet de loi relatif à la construction d'un Centre de Musique Amplifiée sur la friche industrielle de Belval-Ouest à Esch-sur-Alzette. Le futur centre est censé comporter deux salles de concerts, une grande salle à 4.000 places et une petite salle à 500 places, un centre de ressources avec salles de répétition, un studio d'enregistrement, un espace multimédia ainsi qu'un café-brasserie.

Il faut préciser que les discussions sur la création d'une salle prête à accueillir un public important pour des spectacles musicaux remontent aux années 1970. La demande, provenant de groupes de musique et de jeunes musiciens luxembourgeois, ainsi que des milieux culturels concernés, tant du secteur public, que du secteur privé, est devenue de plus en plus pressante durant les deux décennies passées.

Un premier projet de loi a vu le jour à la fin des années 1990. Ce fut précisément le 5 mars 1999 que le Conseil de gouvernement a adopté le projet de loi relatif à la construction d'une salle de concerts dans la halle des soufflantes<sup>1</sup> construite en 1912. Au vu de la valeur patrimoniale et architecturale du bâtiment, un compromis avait été proposé qui consistait en une intervention minimale en utilisant l'ouvrage tel qu'il est dans son volume et son apparence comme coulisse des événements musicaux. Le projet en question prévoyait uniquement des aménagements fonctionnels indispensables, mais mobiles. Le 5 mai 1999, le projet de loi 4545 fut voté en séance plénière à la Chambre des députés.

Or, il s'est rapidement avéré que le projet ne répondait pas aux exigences fonctionnelles requises. Parmi les points les plus controversés figurait entre autres le fait qu'aucune prévision budgétaire n'avait été faite pour les aménagements extérieurs et la desserte d'infrastructure. De plus, le projet ne prévoyait que la remise en état d'une moitié de la halle, ce qui risqua de compromettre la pérennité du bâtiment. La seule restauration de la halle des soufflantes, y compris son toit, plus les aménagements extérieurs auraient fait exploser l'enveloppe budgétaire prévue par le projet de loi.

Le projet de réaffectation de la halle des soufflantes fut abandonné. En décembre 2000, le gouvernement autorisa la Ministre compétente à faire élaborer un nouveau projet de loi, qui prévoit cette fois-ci la construction d'un nouveau bâtiment.

### **La reconversion des friches industrielles**

Dans l'accord de coalition d'août 1999 la reconversion des friches au sud du Luxembourg est considérée comme une priorité en matière de l'aménagement du territoire. Le gouvernement a bel et bien reconnu la chance unique pour le développement du Sud de notre pays, en reconvertissant quelque 650 hectares de friches industrielles. L'importance des surfaces en jeu, ainsi que leur localisation par rapport aux structures existantes peuvent être mises à profit pour réorienter fondamentalement l'utilisation du sol dans cette région densément urbanisée, pour rééquilibrer l'organisation territoriale au Grand-Duché de Luxembourg, pour améliorer la qualité de vie de la population et l'image de marque de toute une région, et, finalement, pour définir de nouveaux créneaux garants de la prospérité économique du pays.

En mai 2000, le Ministre de l'Intérieur présenta un premier rapport „Friches industrielles: état d'avancement et perspectives“ à la Chambre des députés. Le site de Belval-Ouest fut retenu comme priorité des priorités. Les grandes orientations politiques en matière de reconversion des friches industrielles sont:

- la prise en considération de la totalité des friches existantes avec leurs prolongements éventuels au-delà des frontières,
- l'intégration de tous les modes d'utilisation du sol concevables, c'est-à-dire les activités économiques, les services publics et privés, le logement, les loisirs, la culture et la conservation du milieu naturel,
- la participation de tous les partenaires concernés – Etat, communes, propriétaire – à sa mise en oeuvre,
- la matérialisation de la politique de décentralisation également définie comme priorité par le gouvernement,
- ainsi que le développement sur base d'un état des lieux complet en parallèle des propositions ciblées pour le long terme (plan régional Sud), le moyen terme (mise en oeuvre de l'étude AGIPLAN), et le court terme (les quatre sites prioritaires: Belval-Ouest, Lentille Terre-Rouge, Crassier d'Ehlerange, Rodange).

Le Ministère de l'Intérieur avait engagé un bureau d'architectes et mis en place ensemble avec les partenaires concernés divers groupes de travail, dont un groupe de travail interministériel „Cité des Sciences“ qui fut formé pour développer le concept de la cité des sciences.

Ces efforts de concertation et de planification débouchèrent à un deuxième rapport du Ministre de l'Intérieur consacré essentiellement au site de Belval-Ouest. Les travaux relatifs à la reconversion de Belval-Ouest et la mise en place de la Cité des sciences furent concrétisés, d'un côté par une évaluation externe du *Masterplan* par AGORA et les communes, et d'autre part, par la précision du concept relatif

<sup>1</sup> Document parlementaire No 4545

à la cité des sciences et par l'approfondissement des planifications en matière des transports. Le Conseil de gouvernement confirma dans sa réunion du 5 juillet 2001 la réalisation de la Cité des sciences dans son intégralité et selon le programme qui lui avait été soumis.

Le projet du bureau d'architectes Jo Coenen & Co. fut retenu comme gagnant du concours pour l'aménagement de la friche industrielle Belval-Ouest. L'architecte néerlandais, né en 1949 à Herlen, est lauréat de nombreux concours nationaux et internationaux et jouit d'une grande renommée aux Pays-Bas et dans le monde entier. Il a par ailleurs occupé plusieurs chaires professorales, entre autres aux universités d'Aix-la-Chapelle, Karlsruhe, Lausanne et Delft. L'architecte a entre autres construit l'immeuble qui abrite l'Institut néerlandais de l'Architecture à Rotterdam, et qui joue un rôle central au niveau de l'information du public sur l'architecture et l'urbanisme.

Le projet avant-gardiste des architectes néerlandais Jo Coenen & Co, retenu au détriment du projet français a su apporter la meilleure réponse aux critères de sélection tels la compatibilité avec les plans d'aménagement communaux, le rattachement efficace aux transports publics, l'intégration urbanistique des monuments existants, le phasage des travaux (exécution par étapes sans encombrements du plan directeur), tout en mettant en valeur le passé sidérurgique de la région.

Fondé sur la philosophie que le lieu et son histoire doivent déterminer l'identité du projet, le projet Coenen rend hommage à l'esprit du Sud en plaçant l'ancienne terrasse des hauts fourneaux, emblème de la grande époque de la Métropole du fer, au centre d'un aménagement par blocs géométriques et en lui conférant le statut de monument. La nouvelle ville située sur l'ancienne friche de Belval-Ouest intègre des institutions scientifiques et de recherche, des commerces et des services de qualité ainsi que des logements. Le plan Coenen, alliant fonctionnalité urbanistique et espaces verts, prévoit la séparation des quartiers publics „Cité des Sciences“, „Central Gate“ et „Square Mile“ des quartiers résidentiels du „Quartier Belval“ par un grand espace vert.

### Une scène culturelle en mutation rapide depuis 1995

Il ne fait aujourd'hui le moindre doute que 1995, année où la ville de Luxembourg était Capitale Européenne de la Culture, a changé la vie culturelle de notre pays et de la région. L'événement connu un franc succès, du fait que 93% des résidents au Grand-Duché avaient émis une opinion favorable. Un très haut pourcentage de la population estimait que l'organisation était parfaite et que l'événement améliorerait l'image internationale de la ville et du pays. Contredisant les augures pessimistes prévoyant une saturation de l'offre, l'intérêt porté aux manifestations culturelles a connu une importance croissante parmi les résidents du pays. Tous les genres de manifestations et de spectacles culturels présentaient une augmentation spectaculaire du public et surtout, attiraient un nombre important de nouveaux venus. L'impact sur la population de la Grande Région et même au-delà de ces limites s'est avéré extrêmement positif. La tendance négative, perceptible depuis 1991, du nombre de touristes a pu être renversée, les visiteurs d'un jour, assistant en grande partie à un seul événement, étaient particulièrement nombreux.<sup>2</sup>

A l'issue de cette expérience positive, le défi qui s'est dégagé pour les instances publiques a été de continuer le mouvement engagé et de capitaliser les gains obtenus. L'extension et la création de nouvelles infrastructures culturelles, prêtes à accueillir un public qui va croissant figure aujourd'hui parmi les priorités de la politique culturelle du gouvernement. Ceci concerne particulièrement les manifestations musicales populaires.

Les concerts des *Rolling Stones*, *Bon Jovi* et *Michael Jackson*, ainsi que les festivals *Terres-Rouges* et *Steelworx* ont confirmé l'intérêt croissant du public résident du Luxembourg et de la Grande Région pour des concerts *rock*. Depuis 1995 et 1999, l'*Atelier* et la *Kulturfabrik* proposent régulièrement des concerts de renommée internationale, fréquemment complets endéans les 24 heures, du fait que l'audience pour ces concerts ne peut excéder les 700 à 900 spectateurs à cause de l'exiguïté des salles. Le dispositif se complète par des halls omnisports ou culturels communaux qui sont parfois utilisés en tant que salles de concert (Bettembourg, Oberkorn, Sandweiler, Ettelbruck ...). Selon une étude réalisée en 1996 par le Ministère de la Culture, seulement 8 de ces halls peuvent accueillir entre 2.500 et 5.000 spectateurs au grand maximum, sans pour autant disposer de l'infrastructure et de l'équipement

1 John Myerscough, *Luxembourg-European City of Culture 1995 Research on Impact*, préparé pour le Ministère de la Culture et la Ville de Luxembourg, Décembre 1996

nécessaires. D'importants problèmes touchent avant tout à des aspects de fonctionnement, de confort et de sécurité.

Dans la Grande Région, des salles comme le *Galaxie* à Amnéville (7.000 à 12.000 places), la *Neufang-Kulturfabrik* à Sarrebruck (1.200 places), le *Zénith* à Nancy (1.200 à 5.000 places), la *Europa-halle* à Trèves et le *Hall du Rhénus* (1.500 à 6.000 places) à Strasbourg sont à la disposition du public régional.

Selon l'inventaire réalisé par l'association BACKLINE!, la vie musicale actuelle se révèle particulièrement riche. Le nombre d'heures de répétition annuelles en dehors des écoles de musique a été estimé à plus de 36.000. Le nombre de jeunes musiciens actifs sous forme de groupes amateurs est d'environ 350, leur équipement devient de plus en plus sophistiqué. Les espaces de travail et de répétition sont totalement inadaptés aux besoins de ces groupes. S'agissant pour la plupart de caves, greniers et maisons privés, les problèmes sont majoritairement d'ordre technique, de confort, de sécurité, de surface, de salubrité et d'acoustique. La réalisation d'un centre, qui permet à ces groupes de répéter dans des conditions appropriées, s'avère donc indispensable dans l'optique de ces considérations.

### **Un dispositif d'infrastructures culturelles complémentaires**

Le Centre de Musique Amplifiée à Esch/Belval s'intégrera harmonieusement dans le cadre des infrastructures à vocation culturelle existantes ou en voie de réalisation. Il s'agit en l'occurrence du *Centre national sportif et culturel „d'Coque“* à Luxembourg-Kirchberg pouvant recevoir jusqu'à 8.000 spectateurs, la grande *Salle philharmonique Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte* à Luxembourg-Kirchberg et les infrastructures privées d'ores et déjà opérationnelles pour un public plus restreint telles que la *Kulturfabrik* ou l'*Atelier*.

Le nouveau Centre de Musique Amplifiée fait par ailleurs fonction de complément aux structures de la région Sarre-Lor-Lux, notamment dans le contexte des infrastructures citées ci-avant à Sarrebruck, Amnéville et Nancy.

### **Centre de Musique „Amplifiée“ ou Salle de concert „pour jeunes“?**

La loi du 2 juin 1999 portait initialement sur l'aménagement d'une salle de concert „pour jeunes“ sur la friche industrielle de Belval-Ouest. Or, l'auteur du projet a voulu remplacer le terme de „musique pour jeunes“, employé pour désigner le genre de spectacles de la nouvelle salle de concerts, par „musique amplifiée“, terme plus précis et plus ouvert à la fois. Bien que le nouveau Centre de Musique viserait toujours un public jeune, la musique amplifiée n'est pas une question d'âge et ne se limitera point à un genre précis de spectacles.

\*

## **III. OBJECTIFS ET MISSIONS**

### **Objectifs ...**

Le Centre de Musique Amplifiée se comprend „comme un lieu de spectacles, de pratique artistique, de répétition, de création, un lieu de rencontre, d'information, d'échanges et de réflexion, un espace d'expérimentation et d'encouragement à l'initiative“. Il s'agit donc d'un vaste éventail d'objectifs pour enfin disposer d'un endroit culturel de qualité et de haut niveau. La rencontre culturelle, l'échange artistique, la création musicale ainsi que l'intégration de nouvelles technologies de l'information et de communication doivent aller de pair avec une approche interrégionale, voire internationale du Centre de Musique. La programmation doit être réalisée selon une approche transdisciplinaire entre les différents types de musique.

Afin de répondre à ces objectifs, il faut créer des espaces de nature différente

- des salles de spectacles professionnelles insérées dans le circuit international des grandes salles de concerts de musiques amplifiées;
- un équipement qui est prévu pour le travail de création de groupes professionnels et amateurs;
- un espace de convivialité, de rencontres et d'échanges.

Il va de soi que le nouveau centre aura une vocation nationale, interrégionale, voire internationale, avec les rencontres et échanges réguliers entre les acteurs (producteurs de spectacles, agents, universités ...) et la création de réseaux et de partenariats tant au niveau national qu'international.

### ... et missions

Les missions du nouveau centre s'agencent autour de cinq mots-clés:

- **Diffusion**

Il est évident que la première mission du Centre de Musique Amplifiée est de mettre à disposition une infrastructure de salles qui attire un grand public d'une part, et qui, d'autre part, est prête à organiser des manifestations musicales de toutes formes d'expression, qui sont interdisciplinaires et qui s'adressent à des publics cibles diversifiés.

- **Production**

Le nouveau Centre met à disposition les outils nécessaires au processus de création par la mise à disposition d'espaces de diffusion, de répétitions et d'enregistrements, mais également par la mise à disposition d'outils multimédias. Ces outils englobent les équipements techniques pour des enregistrements.

- **Répétition**

Les locaux de répétition permettent aux groupes de travailler dans des conditions appropriées. Les musiciens peuvent ainsi évoluer et progresser tant sur le plan technique qu'artistique. Ils facilitent par ailleurs le contact entre amateurs et professionnels.

La répétition a un lien direct avec le centre de ressources. En effet, le temps de la répétition est également un moment où les musiciens traitent des questions d'ordre promotionnel, c'est-à-dire de la prospection des concerts à l'enregistrement de documents sonores, en passant par l'organisation de tournées.

- **Encadrement**

Le Centre de Musique Amplifiée apportera aux musiciens les réponses leur permettant de résoudre les problèmes rencontrés au quotidien. Les musiciens déplorent souvent les difficultés d'accès à l'information et aux moyens logistiques adaptés, difficultés qui freinent ainsi le développement de projets musicaux et compromettant l'avenir des projets et des groupes. Le Centre entend remédier à cette situation, en guidant les musiciens dans la réalisation de leurs projets.

- **Formation**

Par le contact établi par le Centre de Musique entre les musiciens luxembourgeois et les groupes de renommée internationale, les groupes luxembourgeois pourront s'inspirer auprès de musiciens internationaux, qui pourraient entamer leur tournée au Luxembourg et organiser les répétitions dans les locaux d'Esch-Belval.

Le Centre de Musique Amplifiée, en coopérant avec des organismes spécialisés et institutions existantes, organisera des formations techniques et instrumentales, en complément des dispositifs d'accompagnement proposés dans l'équipement.

\*

## IV. DEFINITION DES BESOINS EN ESPACES ET FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'EQUIPEMENT

L'attractivité d'une salle de concerts est aujourd'hui définie par quatre grands facteurs:

- sa localisation et son accessibilité;
- son offre de confort visuel et acoustique pour le public;
- son offre technique et ses niveaux de performances pour les artistes;
- la renommée qu'elle a su acquérir sur son seul nom comme sur celui de son implantation.

Du point de vue de la capacité d'accueil, l'examen des chiffres mène à la conclusion que le nombre maximal n'arrive que rarement aux 5.000 spectateurs. Les spectacles accueillant 3.000 à 4.000 personnes représentent environ 85% des concerts.

La nouvelle infrastructure dispose d'un équipement répondant aux nécessités fonctionnelles et de confort liées à la diffusion de spectacles de musiques amplifiées et est doté de moyens constituant un soutien au développement de ces musiques. On peut envisager un accroissement de la fréquentation moyenne de l'ordre de 20 à 30%, si on tient compte de la vocation internationale du Centre.

Un concept de salle fonctionnant avec une configuration modulable, avec une possibilité de répartition de jauge entre places assises et places debout, permettrait de prendre en compte les spectacles accueillant de 1.000 à 4.000 personnes.

Pour les spectacles des artistes et groupes amateurs ou semi-professionnels n'attirant pas un public de telle envergure, il est important d'avoir une salle offrant une capacité de 500 personnes, qui est réalisée à fond plat sans gradins afin de satisfaire aux différents usages possibles.

Au vu des objectifs et des missions du nouveau Centre, l'organisation spatiale doit offrir un cadre d'utilisation très souple mais exigeant au niveau de l'organisation précise entre les différentes fonctions du Centre de Musique. Il est renvoyé à l'exposé des motifs du projet de loi sous rubrique pour le détail des différentes parties du Centre. Il convient cependant de souligner qu'elles répondent toujours aux missions du Centre.

**L'accueil et le foyer** créent ainsi un lieu de rencontre, d'échange et de convivialité, quotidiennement ouvert pour le public. Ils mènent directement aux salles de spectacles et au centre de ressources. L'espace café-brasserie est un lieu ouvert à tout public, propice pour les rencontres, les discussions, la détente et le divertissement.

La **grande salle de concert** est dédiée à la diffusion de grands concerts et spectacles et peut être aménagée variablement au moyen de gradins amovibles pour 1.500 places assises installées en fond de salle, laissant 2.500 places debout. La salle permet par ailleurs un aménagement pour 3.000 places assises. La salle est pourvue d'un équipement adapté à des usages multiples. La **petite salle à 500 places** est réservée à la découverte par le public d'artistes moins connus ou peu médiatisés ainsi que de nouveaux courants artistiques. Elle accueille également des concerts d'artistes amateurs en voie de professionnalisation. Selon le mode d'utilisation, elle permet d'installer 120 places assises. Le **Centre de ressources** comprend également des salles de répétition (de tailles différentes selon les arts pratiqués), un studio d'enregistrement permettant des enregistrements de qualité et un espace multimédia. Le Centre de ressources est également un centre de documentation disposant de bases de données et de documentations sur des sujets culturels.

**L'accueil des artistes** est essentiel pour l'image de marque et la commercialisation du futur Centre de Musique. Les loges d'artistes et la logistique spectacles répondent aux besoins des deux salles de concerts qui peuvent fonctionner simultanément. Ces loges sont modulables et convertibles selon les besoins avec un service-catering à proximité.

De l'agencement de l'**organisation interne** dépendra l'activité globale du Centre de Musique. Les espaces logistiques indispensables sont des espaces de stationnement, un espace de transit, de magasins et de stockages et un atelier.

Le **parking** prévoit 175 emplacements pour voitures qui sont destinés pour le fonctionnement quotidien et les petits spectacles du Centre de Musique. Le parking est également à disposition des autres équipements de l'Etat qui vont s'installer à proximité. Les emplacements restants pourront être mis en location. Pour les grands spectacles de concert, la préférence est attribuée **aux transports publics**. Les voitures sont orientées vers le parking envisagé au sud de Belval-Ouest à partir duquel des navettes de transport public seront organisées.

### Structure de gestion

Dans l'optique des objectifs et missions du nouveau Centre de Musique Amplifiée, il est indiqué de disposer d'une structure de gestion apte à remplir ces tâches. L'auteur du projet de loi sous rubrique suggère plusieurs pistes, allant d'une gestion publique à une gestion entièrement privée, en passant par une structure de type d'établissement public à créer par une loi séparée. La planification et la construction du Centre de Musique nécessitent, en tout cas, dès le départ un accompagnement professionnel afin de mettre sur pied le programme culturel et artistique et d'intégrer le nouvel espace dans le contexte

culturel, artistique, social et économique de la région. Pour la phase de réalisation, l'auteur du projet de loi suggère de mettre en place une **structure** qui prend des initiatives préfigurant les projets qui sont développés dans le futur par le Centre de Musique et augure les objectifs qu'il aura à atteindre ainsi que le rôle qui lui est confié.

\*

## V. ASPECTS TECHNIQUES

### • Concept urbanistique

Le projet de développement urbain du site de Belval-Ouest comporte trois grands quartiers, à savoir le *grand quartier d'habitation Belval* affecté à l'habitat, au petit commerce et aux services communs, situés aux abords de la localité de Belvaux, le *Square Mile*, quartier central à fonctions mixtes, réservé prioritairement au secteur tertiaire public et privé et au commerce et finalement la *Terrasse des Hauts Fourneaux* où se développera la Cité des Sciences. C'est dans ce quartier qu'est également implanté le Centre de Musique Amplifiée, plus précisément au sud de l'enceinte des hauts fourneaux, espace où sera développé le futur Centre National de la Culture Industrielle.

Les motifs pour y construire le nouveau Centre de Musique Amplifiée se laissent résumer comme suit:

- il fait partie intégrante des projets culturels à développer autour de la terrasse des hauts fourneaux. Il profite ainsi de l'incomparable coulisse des hauts fourneaux pour l'organisation des spectacles en plein air qui y gagneront en prestige.
- situé aux abords d'un quartier animé d'un côté (Centre National de la Culture Industrielle et UTOPOLIS) et des voies ferrées de l'autre côté, le Centre de Musique Amplifiée ne causera pas de nuisances au niveau du bruit pour son entourage.
- la proximité immédiate de la gare train/tram sera bénéfique pour le développement des transports publics.
- le P&R à créer situé à une distance inférieure à 5 minutes de distance au sud du nouvel espace urbain pourra servir de parking d'accueil.

Le Centre est par ailleurs directement relié à l'accès piéton tant de la gare que du parking de dissuasion situé au-delà des lignes de chemin de fer, le Centre de Musique Amplifiée sera, grâce à son concept ouvert et contextuel, une porte privilégiée du quartier de la terrasse des hauts fourneaux.

Finalement, le Centre de Musique, par le biais des activités permanentes et publiques du centre de ressources, contribuera à l'animation socioculturelle de la terrasse des hauts fourneaux.

### • Concept fonctionnel

L'**Espace public** comporte le parvis, l'accueil général et les cafés-brasseries/commerce. L'organisation des espaces publics vise la création d'un lieu public vivant et d'un lieu de spectacles fonctionnel. Par les mesures de sécurité, les entrées garantissent un accès ainsi qu'un départ aisé des spectateurs. Le grand parvis sert de lieu de rétention des masses publiques et est aménagé de manière à pouvoir absorber un nombre suffisant de personnes afin d'éviter les débordements sur les voies de circulation. Le parvis sert en outre d'espace d'animation et de promotion des manifestations programmées ou encore à l'organisation de spectacles en plein air.

Le foyer et l'accueil remplissent une double fonction. Grand hall public et accès urbain pour les piétons en provenance de la gare et du parking de dissuasion à proximité immédiate, il sert de charnière entre d'une part, le centre de ressources et, d'autre part, la grande salle de concert. Il sert à l'accueil et à l'orientation des utilisateurs ainsi qu'à la diffusion d'informations.

L'espace de commerce et de brasserie garantit une animation permanente du lieu.

L'**Espace „Grands Spectacles“** comporte la Grande Salle, l'accueil des artistes et la logistique. La Grande Salle est l'élément central du programme du Centre de Musique et est indépendante du centre de ressources et de la petite salle. Elle peut être mise en veille afin de réduire les frais d'exploitation sans pour autant préjudicier l'exploitation du centre de ressources.

La Grande Salle accueille 4.000 spectateurs qui se répartissent en 1.500 places assises sur gradins mobiles et 2.500 places debout en parterre. Le nombre de places assises peut être porté à 3.000 unités grâce à la mise en place de sièges en parterre dont l'emplacement peut varier suivant la localisation de la scène. La hauteur libre au-dessus de la scène est de 17 mètres, la hauteur du socle pour la scène est de 2 mètres. Cette dernière est amovible permettant son installation au gré des manifestations. Cette modularité implique la nécessité de prévoir des lieux de stockage pour les éléments de gradins et de scènes qui seront aménagées au contact direct avec la salle. Les vestiaires et les sanitaires publics sont aménagées à proximité de la salle et au contact direct avec le foyer principal.

L'espace pour l'accueil des artistes est directement accessible de l'extérieur, séparément de l'accès public et directement relié avec la scène, lieu de travail des artistes. Il comporte des vestiaires et loges réservés aux artistes et au personnel des équipes techniques, des espaces de repos et de catering. L'espace de livraison et de transit est organisé de façon à garantir un déchargement et un acheminement rapide des matériels de scène et des instruments depuis l'espace de stationnement vers le plateau de la grande salle. Il en est de même à la fin des spectacles. L'aire de transit est situé dans l'axe du plateau. Il convient de souligner que l'espace scénique et toute la salle sont accessibles par les Poids lourds.

L'**Espace Centre de ressources** comporte la petite salle de spectacle, huit salles de répétition, un studio d'enregistrement, le centre de documentation, les bureaux et salles de réunions.

Le centre de ressources aura un accès particulier aménagé de façon qu'en cas de spectacle dans la petite salle, le grand hall public pourra servir de dégagement.

La petite salle de spectacle d'une capacité de 500 spectateurs est étroitement liée au centre de ressources. La salle a une hauteur de 10 mètres et une hauteur du socle pour la scène de 0,6 à 1,2 mètre. Elle peut servir comme salle de répétition pour les spectacles produits par le Centre de Musique ou pour des artistes de résidence, ou encore comme espace d'expérimentation pour de nouvelles formes artistiques. Elle dispose d'un équipement à demeure offrant tous les équipements nécessaires aux spectacles.

Les salles de répétitions, le studio d'enregistrement et la salle de documentation forment un bloc à part mais à proximité de la petite salle. Ces équipements sont complétés par une structure administrative et de gestion.

La desserte du centre de ressources et de la petite salle se fait par l'accès réservé aux livraisons.

#### • Concept architectural

Le concept architectural est conditionné par les exigences fonctionnelles et opérationnelles du Centre de Musique Amplifiée.

La **Grande Salle de musique** est constituée d'un voile porteur périphérique supportant une ossature en profilés métalliques d'une portée libre de 40 mètres. La hauteur libre est de 17 mètres, la profondeur de la salle, scène et arrière-scène comprise, est de 95 mètres. La structure métallique ayant une hauteur statique de 4 à 4,5 mètres est utilisée pour l'intégration de toutes les installations techniques et scéniques. La couverture de la salle est réalisée au moyen d'une dalle en béton isolée pour garantir, grâce à la masse, le confort acoustique nécessaire.

Le fonds du parterre est plat sur toute la surface de la salle. La surcharge des planchers dépasse les 1,6 tonnes au m<sup>2</sup>.

Les gradins mobiles peuvent être aménagés dans le dernier tiers de la salle. La déclivité des gradins est étudiée en fonction de la courbe de visibilité.

L'isolation thermique de la salle est uniquement définie de façon à éviter la condensation. Les parois de la salle sont réalisées en panneaux absorbants pour garantir une acoustique appropriée aux spectacles de musique amplifiée, respectant toutes les obligations en matière de protection contre les incendies.

La scène est amovible ce qui permet le déplacement et l'agencement de la scène adaptable à toutes les configurations suivant les spectacles produits. Il en est de même pour les gradins amovibles, qui doivent être stockés dans des lieux prévus à cette fin.

Le **Centre de ressources** est le second élément architectural. Il a une hauteur de 12 mètres et comporte deux, respectivement trois niveaux alors que la petite salle de musique aménagée à l'arrière du centre occupe l'espace sur toute la hauteur. La salle a une dimension de 20 mètres de large sur 40 mètres de long et une hauteur libre de 10 mètres. Elle est par ailleurs entièrement équipée en installations scéniques.

Le **Grand hall public** est conçu comme un espace urbain avec de grandes surfaces de circulation. Conçu comme hall de passage et entrée principale du site pour les piétons en provenance du parking de dissuasion et de la gare ferroviaire, il est utilisé lors des manifestations et concerts qui sont organisés aussi bien dans la grande que dans la petite salle de concerts comme hall et foyer d'accès.

Le total des surfaces utiles s'élèvent, selon les informations du programme de construction, à 13.920 m<sup>2</sup>.

### Coûts

Les coûts (avec un indice semestriel à la construction de 554,26) s'élèvent à 29.623.000 euros. Il est à préciser que les frais généraux propres à la réalisation du projet, notamment le coût des taxes, des autorisations ainsi que les frais de production relatifs aux cahiers des charges, aux appels d'offres, aux maquettes de présentation et autres publications, un taux de 1,2% est appliqué sur le budget hors T.V.A. géré par l'établissement.

Les dépenses prévues sont à charge des crédits mis à la disposition de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest qui doit se conformer aux règles régissant les marchés publics lors de l'exécution des travaux.

Le financement du projet se fait par le biais de la loi de garantie. Le projet figure parmi les priorités du plan pluriannuel d'investissement de l'Etat.

\*

## VI. L'AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat espère que le Gouvernement veillera à assurer une accessibilité appropriée du site par train et par bus, notamment lors de manifestations attirant un grand public.

Le Conseil d'Etat espère par ailleurs que le projet sous examen, dont le coût a considérablement augmenté par rapport à celui du premier projet ne sera pas victime de la révision du programme pluriannuel des investissements publics. En effet, le projet complète l'offre culturelle nationale, surtout pour les jeunes qui ont le droit de manifester leur propre identité culturelle. Par ailleurs, il est de nature à valoriser un ancien site industriel tout en redynamisant la vie socioculturelle et économique du sud du pays, voire de la Grande Région.

\*

## VII. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

La Commission des Travaux publics a examiné un certain nombre de détails du projet, dont notamment la question de la coordination de la programmation du Centre de Musique et celle des autres infrastructures culturelles du pays. La Ministre de la Culture et des Travaux publics a précisé qu'elle dispose d'ores et déjà d'une liste impressionnante de groupes, utilisateurs potentiels du nouveau Centre de Musique. Le souci que le Centre de Musique, avec ses 4.000 spectateurs, ne connaîtrait pas le succès escompté, est, selon les dires des responsables du Ministère, non justifié. A l'étranger, des salles ayant des capacités de l'ordre de 2.000 spectateurs arrivent à organiser 400 spectacles par an.

Il est bien entendu que la programmation du Centre ne pourra se faire qu'en concordance avec les autres infrastructures culturelles, en l'occurrence le Centre national culturel et sportif, l'*Atelier*, la *Kulturfabrik*, le Théâtre Municipal de la Ville de Luxembourg et la Salle de concerts „Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte“.

Le gouvernement est en train d'analyser quelle utilisation future pourrait être envisagée pour le „Hall des soufflantes“.

Parmi les possibilités en matière de gestion du nouveau Centre, la Commission recommande d'instaurer un établissement public au lieu d'une gestion privée, du fait qu'un établissement public garantit une certaine équité, voire un certain équilibre entre les groupes luxembourgeois et les groupes venant de l'étranger.

La Commission des Travaux publics salue l'ambition du gouvernement de prévoir un transport public performant pour accéder au nouveau centre. Le Ministère des Travaux publics a précisé que l'arrêt ferroviaire et les voies ferrées méritent des rénovations profondes, mais sont toujours opérationnelles. L'opportunité d'instaurer un train-tram sur le site est actuellement à l'étude. La Commission a expressément plaidé en faveur de cette option, du fait que les P&R à créer se situeront tous au nord des friches et, par contre, le Centre de Musique Amplifiée se situera au sud. Un train-tram serait, d'après l'opinion unanime des membres de la Commission, un maillon innovateur d'un concept intégré pour un transport public moderne dans le Bassin Minier.

En matière d'approvisionnement en énergie, une étude est actuellement en cours qui analyse la meilleure façon d'alimenter le site en énergie, dont l'éventuel raccordement à la centrale TGV.

\*

### VIII. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS

A l'instar de ce qui précède, la Commission des Travaux publics recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi sous objet dans la version ci-après:

\*

#### TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

##### PROJET DE LOI

##### **relatif à la construction d'un Centre de Musique Amplifiée sur la friche industrielle de Belval-Ouest à Esch-sur-Alzette**

**Art. 1er.**– Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à la construction d'un centre de musique amplifiée sur la friche industrielle de Belval-Ouest à Esch/Alzette.

**Art. 2.**– Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1er ne peuvent pas dépasser le montant de 29.623.000.- €. Ce montant correspond à la valeur 554,26 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1.4.2002 déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

**Art. 3.**– Les travaux sont réalisés par l'Etablissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest à charge des crédits mis à la disposition de ce dernier dans les conditions et suivant les modalités prévues à l'article 3 de la loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest.

Luxembourg, le 6 février 2003

*Le Rapporteur,*  
Fred SUNNEN

*Le Président,*  
Nicolas STROTZ

